

DOSSIER DE CANDIDATURE

PROJET INITIATIVES JEUNES

Jury 1er semestre : envoi des dossiers avant le 10 février 2023
Jury 2ème semestre : envoi des dossiers avant le 11 septembre 2023

1 _ Carte d'identité du porteur de projet

Pour les associations :

Nom de l'association :

Représentant légal de l'association :

Adresse du siège social de l'association :

.....

Objet (tel qu'indiqué dans les statuts) :

Date de création de l'association :

N° de SIRET (14 chiffres) :

Pour les Junior Association, nom de la structure relai :

Nom de la personne référente du projet :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse de correspondance (si différente de celle du siège social) :
.....
.....

Pour les demandes individuelles ou collectives :

Nom du porteur de projet ou du référent :

Pour les mineurs, nom du responsable légal :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

**Chaque demande de subvention fera l'objet d'un entretien au cours de son instruction.
Précisez vos disponibilités en semaine (jours et horaires) :**

.....
.....

NB : Pour les demandes émanant de jeunes mineurs, la présence d'un des représentants légaux sera requise.

2_ Participants

Prénom et nom	Adresse mail	Age

3_ Présentation du projet

L'ensemble des rubriques de présentation du projet est à renseigner le plus précisément possible.

Titre du projet

.....
.....

Quel est le public visé par le projet ? (nombre, âge(s), commune(s)...)

.....
.....
.....
.....

Quels sont les objectifs du projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Veillez détailler le contenu et déroulement de votre projet.

Si le projet contient plusieurs actions, il est important de décliner chacune d'entre elles, de faire apparaître leurs transversalités et leur cohérence globale par rapport aux projets.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Calendrier du projet

Projection des actions pour l'année 2023.

4 _ Suivi, évaluation et valorisation du projet

Comment le partenariat du Département sera-t-il valorisé ? (évènementiel, logo, présence d'élus, documentation...)

.....
.....
.....
.....

Comment le projet sera-t-il évalué ?

.....
.....
.....

5 _ Budget prévisionnel du projet

Observations sur le budget du projet :

.....
.....

Les postes des dépenses et recettes doivent être obligatoirement équilibrés.

Dépenses (TTC) (indiquer les dépenses qui font l'objet d'une valorisation)		Recettes (TTC) (préciser si la recette est déjà acquise et/ou le partenaire financier déjà sollicité)	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Achats		Auto financement	
Matériel ; Fournitures			
Alimentation		Subventions	
Carburant		Etat	
Location mobilière		Région	
Véhicule		Département	
Location immobilière		Commune	
Local		Intercommunalité	
		Parrainages	
Transports			
Electricité		Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)	
Assurances			
Prestations de services			
Frais postaux et téléphone			
Publicité			
Coûts salariaux liés à l'action (salaires bruts + charges patronales)			
Autres (valorisation de prêt de matériel, de mise à disposition de locaux...)			
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Date et Lieu :

Signature du porteur de projet :

Signature du responsable légal pour les mineurs :

6 _ Documents à joindre impérativement au dossier de candidature

L'absence d'un des documents ci-après énoncés empêchera l'examen du dossier par la commission d'évaluation.

- Un relevé d'identité bancaire

- Pour les demandes individuelles ou les groupes de jeunes :
 - Pièce d'identité du porteur de projet,
 - Justificatif de domicile,
 - Autorisation parentale pour les mineurs.

- Pour les associations :
 - Photocopie du récépissé de constitution de l'association en préfecture,
 - Photocopie de l'insertion de constitution de l'association au Journal Officiel,
 - Statuts de l'association datés et signés par son président ou de son représentant, et portant le cachet de l'association,
 - Liste des membres du bureau,
 - Compte-rendu de la dernière assemblée générale,
 - Rapport annuel d'activité,
 - SIRET.

Le dossier dûment complété est à envoyer par mail à jeunesse@departement77.fr:

- avant le **10 février 2023** pour les projets se déroulant entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 août 2023
- avant le **11 septembre 2023** pour les projets se déroulant entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être traité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Margot MASSON, Chargée de projet Jeunesse

[01.64.14.74.55](tel:01.64.14.74.55)

margot.masson@departement77.fr